



**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
du MARDI 12 OCTOBRE 2021 au CEZ de RAMBOUILLET**

Le Président ouvre la séance à 14 h 45.

Il remercie les personnes présentes et le CEZ de Rambouillet d'accueillir cette première Assemblée Générale depuis les élections de mai 2019.

La mobilisation des correspondants dans les établissements permet d'obtenir une participation de 111 personnes, présentes ou représentées, participation toutefois insuffisante pour atteindre le quorum.

En l'absence de quorum, le conseil d'administration propose, par respect pour les agents qui sont présents et ceux qui ont transmis leur pouvoir, de tenir l'Assemblée Générale selon l'ordre du jour fixé et d'adresser le compte rendu de cette assemblée à l'ensemble des adhérents pour entériner les propositions.

A l'issue d'un délai de 15 jours, les propositions seront adoptées à la majorité simple des voies exprimées.

Il rappelle les points de l'ordre du jour :

- Présentation du CA - proposition de nomination de membre d'honneur
- Rapport moral
- Bilan financier 2020
- Révision des statuts
- Budget et activités 2021 - Projets d'activités 2022
- Questions diverses

**1. Présentation du CA - proposition de nomination de membre d'honneur**

Le Président présente les membres du Conseil d'Administration élus en mai 2019 :

Christine	BOURGET
Lucien	CASTELLO, président d'honneur
Miranda	COATES
Claudie	DELAGE, secrétaire
Katelle	LEPRINCE, vice-présidente
Gaëlle	LICOIS, trésorière
Jacques	PONET, président
Sophie	PRADAL, trésorière adjointe
Sabrina	SEDDIKI, secrétaire adjointe

Il salue Lucien CASTELLO, président d'honneur de l'Association, et remercie tous les membres du bureau sortant qui ont renouvelé leur mandat pour permettre la constitution d'une liste unique de 12 candidats lors des dernières élections.

Depuis ces élections, le CA a encore été réduit avec les départs de 3 membres :

Marie-Pierre GUILLOT et Laurent BOURCIER, représentants du site de Grignon, ont quitté l'Association pour cause de mutation.

Nathalie TANGUY secrétaire adjointe, membre du CA et correspondante de la DDT, a été amenée à rejoindre la préfecture des Yvelines début 2021, à la suite de la mise place des nouveaux secrétariats généraux communs (SGC), regroupant l'intégralité des fonctions support des préfectures et des directions départementales interministérielles.

Elle quitte son ministère d'origine, à 2 ans de la retraite après toute une carrière déroulée au ministère de l'agriculture, dans le cadre d'une réorganisation des services.

Compte tenu de son implication au sein de l'ASMA 78 depuis plus de vingt ans et des services rendus, le conseil d'administration propose la nomination de Nathalie TANGUY en qualité de membre d'honneur de l'Association.

## 2. Rapport moral

La crise sanitaire a mis quasi à l'arrêt la vie associative pendant dix-huit mois et nous avons dû repousser à plusieurs reprises cette AG, qui se tient alors que nous sommes déjà à mi-mandat (4 ans). Dans cette même période le CA est passé de 12 à 9 membres, avec le départ de notre secrétaire adjointe, des 2 membres correspondants du site de Grignon, ajoutés à l'absence de membre représentant le site de Saint Germain en Laye.

Dans ce contexte, il a été difficile d'insuffler une nouvelle dynamique, le rythme normal d'activités de l'association n'étant pas même encore complètement rétabli sur le dernier trimestre 2021.

L'examen des bilans d'activités des 2 exercices écoulés est à ce titre démonstratif.

**Pour l'année 2019**, les activités programmées ont pu être réalisées et la reconduction du mandat de la majorité des membres du bureau sortant a permis une transition facile et la bonne fin de cet exercice. Les billetteries à l'année ou sur les spectacles et les sorties ont bien fonctionné avec la réalisation du voyage prévu à Porto.

Le coût global des activités s'est élevé à 67619.33 €, subventionné à 50% pour les sorties et 30% pour la billetterie, à l'exception de l'arbre de Noël des enfants pris en charge à 100%.

L'ASMA Nationale a versé en 2019, une subvention à hauteur de 18 769,98 €.

Activités	Nbre de billets / personnes	Nbre d'Agents / Famille	Nbre d'Extérieur	Dépenses	Recettes	Coût ASMA		Coût Agent	Taux participation ASMA
						Coût	dont Frais		
Alain Souchon	10	6	0	692,25 €	345,00 €	347,25 €	- €	34,73 €	50%
Bowling	36	11	0	- €	155,40 €	155,40 €	- €	4,32 €	30%
Déjeuner Croisière Seine	24	9	1	1 228,00 €	626,50 €	601,50 €	- €	25,06 €	50%
Disneyland	48	14	0	2 976,00 €	2 064,00 €	912,00 €	- €	19,00 €	30%
Elephant Man	2	1	0	138,00 €	69,00 €	69,00 €	- €	34,50 €	50%
Forever The King of Pop	32	13	0	1 546,00 €	768,00 €	778,00 €	- €	24,31 €	50%
France Miniature	49	12	10	768,00 €	559,50 €	208,50 €	- €	4,26 €	30%
Freak Fashion	35	16	1	2 600,00 €	1 332,00 €	1 268,00 €	- €	36,23 €	50%
Grandes Eaux Versailles	74	25	4	1 628,00 €	858,00 €	770,00 €	- €	10,41 €	50%
Jardin Acclimatation	27	8	0	616,50 €	396,90 €	219,60 €	- €	8,13 €	30%
Jeff Panacloc	9	3	0	513,60 €	252,00 €	261,60 €	- €	29,07 €	50%
Le Petit Prince	8	2	0	329,00 €	197,00 €	132,00 €	- €	16,50 €	50%
Méchoui Festival BN	11	4	0	286,00 €	143,00 €	143,00 €	- €	13,00 €	50%
Odyssée Chartres	39	7	0	- €	260,40 €	260,40 €	- €	6,68 €	30%
Piscine St Cyr	66	7	0	479,80 €	224,40 €	255,40 €	- €	3,87 €	30%
Porto	50	25	0	26 049,00 €	13 058,99 €	12 990,01 €	- €	259,80 €	50%
Puy du Fou	81	26	0	3 726,42 €	2 328,18 €	1 398,24 €	- €	17,26 €	50%
SIA 2019	55	17	17	629,01 €	460,00 €	169,01 €	- €	3,07 €	30%
UGC	836	99	0	7 016,00 €	4 130,00 €	2 886,00 €	- €	3,45 €	30%
Vulcania	42	18	0	10 160,75 €	2 789,00 €	7 371,75 €	- €	175,52 €	70%
Noël 2019	84	21	7	3 539,00 €	403,00 €	3 136,00 €	- €	37,33 €	100%
Zoo Thoiry	114	34	7	2 698,00 €	870,50 €	1 827,50 €	- €	16,03 €	30%
<b>TOTAL</b>	<b>1732</b>	<b>378</b>	<b>47</b>	<b>67 619,33 €</b>	<b>32 290,77 €</b>	<b>35 328,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>760,53 €</b>	

**Pour l'année 2020** les activités programmées n'ont pu se réaliser que jusqu'au confinement du mois de mars. Les activités ont été ensuite totalement interrompues et celles déjà prévues ont été soit remboursées, soit reportées limitant les dépenses de l'exercice à 15 006 €.

L'intégralité de la subvention ASMA 2020 du montant de 18769.98€ a été versée.

Activités	Nbre de billets / personnes	Nbre d'agents / famille	Nbre d'extérieur	Dépenses	Recettes	Coût ASMA		Coût Agent	Taux participation ASMA	Commentaires / Autres
						Coût	dont Frais			
Cabaret Brazil Tropical	25	14	0	2 450,00 €	1 250,00 €	1 200,00 €	- €	48,00 €	50%	
UGC	176	21	0	- €	880,00 €	880,00 €	- €	5,00 €	30%	
Bowling	10	1	0	- €	42,00 €	42,00 €	- €	4,20 €	30%	
Piscine St Cyr	13	2	0	- €	44,20 €	44,20 €	- €	3,40 €	30%	
Verino	23	9	0	552,00 €	322,00 €	230,00 €	- €	10,00 €	50%	
Zazie	11	6	0	308,00 €	176,00 €	132,00 €	- €	12,00 €	50%	
Le Temps qui reste				- €	- €	- €	- €	- €	50%	
Alsace-Marchés de Noël				- €	- €	- €	- €	- €	30%	
Noël au Parc Astérix	174	45	5	8 127,00 €	2 557,50 €	5 569,50 €	- €	32,01 €	100%	Réglé - Annulation avec report 2021
Noël - Cartes cadeaux	147	78	0	3 119,00 €	- €	3 119,00 €	- €	- €	100%	Gratuit pour enfants
Piscine Odyssée Chartres				450,00 €	- €	450,00 €	- €	- €	30%	
<b>TOTAL</b>	<b>579</b>	<b>176</b>	<b>5</b>	<b>15 006,00 €</b>	<b>5 271,70 €</b>	<b>9 734,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>89,41 €</b>		

### 3. Bilan financier 2020

Description	Produits	Charges
<b>Report année N-1</b>		
<b>Exploitation – Activités</b>	<b>22 544,68</b>	<b>11 696,00</b>
1 – Subventions	18 769,98	
Subvention ordinaire ASMA	18 769,98	
Subvention suite à convention		
Subvention autre administration		
Subvention autres		
2 – Activités avec participation Asma nationale	0,00	0,00
Initiatives départementales		
Inter-Asma		
Coupes sportives Asma nationale		
3 – Activités (prestations, matériels, fournitures)	3 774,70	11 696,00
Billetterie	2 026,70	450,00
Culture	1 748,00	0,00
Jeunesse		
Fêtes, rencontres et soirées		
Location de logement		
Noël		11 246,00
Prêt + location matériel		
Séjours		
Sociale : participation aux activités		
Sport		
Voyages		
Autres		
<b>Exploitation – Fonctionnement Asma départementale</b>	<b>0,00</b>	<b>326,66</b>
Assurances		
Banques (produits / frais)		189,50
Communication		50,00
Fournitures / documentation		
Frais de déplacements		12,10
Frais de formations		
Frais de réceptions		73,90
Honoraires		
Informatique		
Divers		1,16
<b>Totaux</b>	<b>22 544,68</b>	<b>12 022,66</b>
<b>Résultat (rouge si déficitaire)</b>	<b>10 522,02</b>	

La Trésorière présente le bilan financier du dernier exercice clôturé.

Le faible niveau d'activités et de dépenses lié au contexte sanitaire explique l'augmentation de trésorerie, avec notamment le report des budgets prévus pour les voyages en Alsace et Andalousie.

Au 31/12/2020, le solde du compte bancaire est de 19 560,04 €, le livret A est à 15 008,37 €, soit un Fonds de roulement de 34 568,41 €.

Pour rappel, la subvention annuelle des ASMA départementales est versée par l'ASMA nationale sur sa dotation globale annuelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle est calculée sur la base du nombre d'agents inscrits lors des dernières élections dans les différents établissements et services du ministère ainsi que des agents retraités habitant dans le département. La subvention annuelle de 18 769,98 € pour l'ASMA 78 est versée pour 578 agents soit un montant d'environ 30 € par agent.

## . Statuts (cf. annexe 1)

Les statuts datant de l'origine de l'association nécessitaient une mise à jour. Le Président fait la lecture des statuts projetés à l'écran et commente les propositions validées en CA (surlignées en jaune). Elles consistent à toiletter la version d'origine toujours en vigueur, intégrant les évolutions réglementaires, avec des dispositions particulières sur le quorum et les mandats visant à faciliter la tenue de l'Assemblée Générale (article 9).

L'abaissement du quorum de 50 à 25%, l'élargissement des pouvoirs et la baisse du nombre d'adhérents avec le départ programmé du site de Grignon (25% adhérents) pour Saclay (91) nécessitera tout de même un minimum de participation de l'ensemble des établissements pour que l'Assemblée puisse valablement se tenir.

Pour cette AG, les participations ont été variables d'une structure à l'autre mais l'absence de représentation sur le site de Saint Germain en Laye (1 seul mandat / X adhérents) a pesé très lourd dans l'absence de quorum.

## 5. Budget et activités 2021 - Projets d'activités 2022

### Activités prévisionnelles 2021 (CA du 11/05/2021)

Activités	Nombre	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>			
Fond de roulement année N-1		19 560,04 €	
Livret A		15 008,37 €	
Subvention		18 769,98 €	
Frais de déplacement			100,00 €
Repas réunions			400,00 €
Assurances			0,00 €
Divers, retraite...			0,00 €
Nom de domaine			50,00 €
Frais bancaires			200,00 €
Fournitures + matériel			0,00 €
<b>Sorties/Séjours</b>			
Marché de Noël 2021	50	10 000,00 €	20 000,00 €
Sortie Paris (Tour Eiffel, Bateaux mouches)	50	2 500,00 €	5 000,00 €
<b>Château Vaux le Vicomte</b>	<b>80</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>5 600,00 €</b>
Week-end à Guédelon	50	5 000,00 €	10 000,00 €
<b>Noël enfants / Astérix (report COVID)</b>	<b>100</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Sortie sport (initiation Golf St Quentin)	30	1 500,00 €	3 000,00 €
<b>Billetterie</b>			
<b>Cinéma UGC</b>	<b>500</b>	<b>2 450,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
Espace Rambouillet/Odyssée verte	22	50,00 €	0,00 €
Espace Rambouillet/Rapaces	2	0,00 €	0,00 €
<b>Bowling/Laser Game RBT</b>	<b>100</b>	<b>350,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Piscine Odyssée Chartres</b>	<b>reste 100 billets</b>	<b>420,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Zoo de Beauval</b>	<b>100</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>DisneyLand</b>	<b>80</b>	<b>2 240,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>
<b>Atelier des Lumières</b>	<b>100</b>	<b>945,00 €</b>	<b>1 350,00 €</b>
Cité des sciences	120	1 430,00 €	2 040,00 €
Billetteries diverses		1 400,00 €	2 000,00 €
Escape Game	50	700,00 €	1 000,00 €
Théâtres	47	1 250,00 €	2 500,00 €
Comédie musicale/Concert	50	1 500,00 €	3 000,00 €
Divers culture jeunesse	50	1 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total</b>		<b>94 873,39 €</b>	<b>70 440,00 €</b>

La Trésorière présente le budget des activités 2021 dans le tableau prévisionnel arrêté par le CA du 11/05/2021.

Les activités figurant en gras dans le tableau ont été réalisées à la date de l'AG avec un redémarrage de la billetterie au mois de juin. Dès la réouverture des cinémas, les billets UGC se sont très vite vendus et une nouvelle commande a été repassée.

Les sorties programmées et reportées ne pouvaient être envisagées qu'après les vacances estivales.

La sortie soirée aux chandelles au château de Vaux le Vicomte a pu être réalisée le 25 septembre, sur le seul samedi avec des entrées encore disponibles.

Le Noël des enfants au Parc Astérix, annulé avec la fermeture du parc en 2020, est confirmé pour le dimanche 5 décembre 2021 (au tarif 2020 négocié avec le report) avec une légère augmentation de la participation (180 inscrits).

En revanche, le week-end marchés de Noël en Alsace prévu fin 2021 a dû être annulé faute de places du fait des réservations déjà bloquées avec les reports 2020 (COVID). L'agence reprendra contact avec nous d'ici la fin de l'année pour caler notre projet et arrêter une pré-réservation suffisamment tôt pour 2022.

De même, les autres activités initialement programmées en 2021 sont reportées en 2022 (lignes du tableau surlignées en gris), excepté la sortie à la cité des sciences reportée en 2023, lorsque les travaux de la Géode seront terminés.

### Budget prévisionnel 2021

Description	Produits	Charges
<b>Report année N-1</b>		
<b>Exploitation – Activités</b>	<b>40 635,00</b>	<b>39 440,00</b>
<i>1 – Subventions</i>	18 840,00	
Subvention ordinaire ASMA	18 840,00	
Subvention suite à convention		
Subvention autre administration		
Subvention autres		
<i>2 – Activités avec participation Asma nationale</i>	0,00	0,00
Initiatives départementales		
Inter-Asma		
Coupes sportives Asma nationale		
<i>3 – Activités (prestations, matériels, fournitures)</i>	21 795,00	39 440,00
Billetterie	11 245,00	15 990,00
Culture	5 250,00	10 450,00
Jeunesse	1 000,00	2 000,00
Fêtes, rencontres et soirées		
Location de logement		
Noël	1 300,00	5 000,00
Prêt + location matériel		
Séjours		
Sociale : participation aux activités		
Sport	3 000,00	6 000,00
Voyages		
Autres		
<b>Exploitation – Fonctionnement Asma départementale</b>	<b>0,00</b>	<b>750,00</b>
Assurances		
Banques (produits / frais)		200,00
Communication		50,00
Fournitures / documentation		
Frais de déplacements		100,00
Frais de formations		
Frais de réceptions		400,00
Honoraires		
Informatique		
Divers		
<b>Totaux</b>	<b>40 635,00</b>	<b>40 190,00</b>
<b>Résultat (rouge si déficitaire)</b>		<b>445,00</b>

Après la présentation du programme d'activités 2021, la Trésorière présente le budget prévisionnel ajusté au regard des activités maintenues ou reportées compte tenu des mesures sanitaires sur le premier semestre.

## **Projets 2022**

Avec la reprise des activités culturelles et de loisirs, la trésorerie disponible va permettre de revenir à un programme plus ambitieux avec notamment la réalisation du voyage en Andalousie et des deux WE en Alsace et à Guédelon/Sancerre déjà arrêtés par le CA.

S'agissant du voyage en Andalousie, il est envisagé au printemps pour un séjour sur trois jours que nous allons essayer de prévoir pendant les vacances scolaires ou jours fériés (hors affluence des fêtes de Pâques en Andalousie) pour faciliter les inscriptions des familles.

## **8. Questions diverses**

La Trésorière fait la lecture de la seule question écrite posée par un enseignant au LEGTA de Saint-Germain-en-Laye qui souhaiterait être affilié à l'ASMA région parisienne.

Il indique ne pas être le seul à habiter dans Paris ou sa banlieue, souvent à moins de 30 min du centre-ville... « Tout ce qui est proposé par l'ASMA-rp intéresserait beaucoup de monde au lycée et sans doute aussi les autres centres que gère l'ASMA 78 »

Il pose la question de l'avenir de l'ASMA 78 avec le départ programmé des adhérents du site de Grignon pour Saclay (91) ...

« Aujourd'hui l'ASMA 78 fait environ 4 propositions de sortie par an. L'offre de l'ASMA Région Parisienne lorsque l'on visite son site laisse pantois. Les conditions d'enseignement de dégradent ces derniers temps ; l'ASMA doit pouvoir apporter au mieux cette bouffée d'oxygène. »

Il a souhaité que ce problème soit soulevé en AG.

Le président rappelle les règles statutaires qui prévoient que les agents du ministère sont bénéficiaires de droit de l'ASMA dans le département de leur établissement ou service.

Ainsi tout membre de la communauté de travail du ministère de l'agriculture des départements 75, 92, 93, 94 et 95, est adhérent de droit à l'Asma-rp. De même, les membres de la communauté de travail du ministère de l'agriculture du département 78 sont adhérents à l'ASMA 78.

Après vérification auprès de l'ASMA nationale, seuls quelques cas particuliers ont pu être présentés conjointement par des ASMA départementales et validés au plan national mais concernaient des situations et problèmes différents.

L'argument de la proximité de Paris et de son attractivité par les possibilités de billetterie sur la capitale ne sont pas des arguments pour déroger aux règles d'adhésion.

Certes, l'ASMA-rp dispose de moyens plus conséquents mais l'ASMA 78 a aussi la capacité de proposer un volume d'activités, fonction de la demande et du budget, qui pourrait être plus important et diversifié avec un CA plus étoffé, comprenant notamment la participation de membres du LEGTA.

Le Président indique la position défavorable du CA à la demande présentée et à cette occasion fait appel à toutes les bonnes volontés pour intégrer le CA et faire remonter les demandes des agents ainsi que les propositions d'activités.

En l'absence d'autre question la séance est levée à 16h30

Le Président  
Jacques PONET

La Secrétaire  
Claudie DELAGE